



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHEURS EN MER

### COMMISSION NATIONALE " BORD DE MER "

### MODE DE SÉLECTION DES ÉQUIPES NATIONALES

#### HOMMES – DAMES

( Applicable en 2 0 1 2 )



#### Constitution du comité de sélection:

Conformément au statut de la fédération le comité de sélection bord de mer est composé des membres suivants:

MORGA Patrick  
DECOSTER Yann  
GAUDIN Franck  
LACAMPAGNE Patrick

#### Les responsables de zones sont repartis de manière suivante:

DECOSTER Yan                    Nord + Normandie + IDF.  
GAUDIN Franck                Bretagne+ Corse+ Paca + Languedoc Roussillon + Corse  
LACAMPAGNE Patrick      Aquitaine + Poitou Charente + Pays de Loire + Guyane.

#### Conditions pour être sélectionnable :

##### Chaque pêcheur devra :

Être sélectionnable au championnat de France.( minimum de 5 concours fédéral )

Pour un homme : avoir participé à un minimum **de 3 championnats régionaux et de 3 championnats de France au cours des 5 dernières années précédant l'année de présélection.**

Pour une dame : avoir participer à un minimum **de 3 championnats régionaux au cours des 5 dernières années précédant l'année de présélection et de 1 championnat de France au cours des 3 dernières années précédant l'année de présélection.**

Connaître **les règlements** français et internationaux.

Posséder une bonne **connaissance halieutique** ( taille et type de poisson )

Respecter **un code étiq**ue envers la fédération, le club France, les autres pêcheurs et l'écologie.

Rédiger **un compte rendu d'activité** et se soumettre à un **suivi longitudinal**, regroupant tous les renseignements possibles sur lui mais aussi démontrant la **motivation** nécessaire pour une compétition internationale.

Posséder une **activité de pêche annuelle minimum**.

Être capable de lancer un plomb de poids **minimum 50 grammes** à une distance minimum.

### **Contrôle des distances de lancer :**

Les compétiteurs ayant été sélectionnés l'année précédente et réussi le test de lancer seront dispensés pour les 3 années suivantes de ce contrôle. Les nouveaux venus devront justifier la distance requise au lancer et pour cela devra être capable de réaliser un lancer d'un plomb seul, poids libre avec corps de ligne du moulinet nylon mono filament en 26 /100<sup>ème</sup> minimum à une distance de 130 mètres pour les hommes et 90 mètres pour les dames.

Un contrôle des diamètres des fils sera réalisé avant les lancers.

Cette épreuve pourra être réalisée sur la plage, le but étant simplement de prouver le dépassement des distances requises. Si des difficultés sont rencontrées lors du premier essai trois essais supplémentaires seront accordés.

Les cannes utilisées seront celles de l'action de pêche courante avec un moulinet à tambour fixe.

Le test sera effectué au début de la présélection suivant un cadre précis qui sera indiqué dans les dossiers d'inscription. Si la distance n'est pas atteinte même après les trois essais supplémentaires une pénalité de 15 points pour les hommes et de 8 points pour les Dames sera attribuée. Ces points seront ajoutés au total points places à l'issu de la compétition.

Si pour des raisons d'organisation il y a des difficultés à réaliser un contrôle des lancers cette épreuve pourra se faire lors d'un regroupement au sein des comités. Un responsable désigné par le comité de sélection sera le garant de la régularité de l'épreuve et des performances réalisées.

Au terme des 3 années les compétiteurs dispensés de l'épreuve de lancer devront se soumettre à cette épreuve s'ils (ou elles) se sont sélectionnés la quatrième année

- ***Dispositions particulières pour les dames en 2011***

***Toutes les participantes devront effectuées le contrôle des distances. Les règles et points de pénalité pour non réussite à 90 m restent identiques.***

***Un nouveau mode de valorisation de la distance effectuée est mis en place. Pour celles effectuant plus de 100 m, 2 points de bonification seront accordés.***

### **Présélection " HOMMES " :** (Seniors et Vétérans Masculins confondus)

Stage de Présélection composé de 36 pêcheurs

- **Les 10 premiers des présélections de l'année précédente.**
- **Les 3 premiers compétiteurs suivant le Classement des Championnats de France ( 3 meilleurs sur les 5 derniers )**
- **Les 3 premiers compétiteurs suivant le Classement des présélections. ( 3 meilleurs sur les 5 derniers )**

- 16 compétiteurs issus des championnats régionaux suivant le quota attribué par le comité de sélection.  
( La sélection sera faite sous la responsabilité du responsable de zone suivant des critères qu'il aura prédéfinis - en cas de défection ou de double qualification le remplacement est effectué par le suivant du classement .Pour les comités ayant un quota de 1, remplacement autorisé jusqu'au 3<sup>ème</sup>)
- Le Champion du Monde individuel U 21 ( Année précédente si adulte )
- 4 à 5 places sont attribuées au comité de sélection qui les attribuera sans appel.  
(En priorité aux jeunes de 21 à 25 ans).
- Le complément ainsi que la liste des remplaçants sont constitués à partir de l'étude du classement national 3/5 .

**Nota :** *En cas de défection ou de double qualification ( sauf pour les 16 issus des comités ) pas de remplacement possible la place revient au comité de sélection qui complète la liste si cela est nécessaire.*

**Nota :** *Le ou la championne du monde en titre individuel est directement qualifié en équipe de France, sa participation aux présélections est obligatoire.*

### **Présélection " DAMES " :**

Seniors et Vétérans féminins confondus Stage de Présélection composé de 14 pêcheuses. Le comité de sélection en fonction du lieu du championnat du monde et après l'étude détaillée des comptes rendus d'activité, des rapports des responsables de zone, ainsi que des résultats obtenus lors des stages de regroupement ou des différentes compétitions nationales et régionales désignera la liste des pêcheuses retenues pour les présélections.

### **Les derniers du classement des présélections**

Pour les hommes se classant dans les cinq derniers, deux années consécutives, lors de ces présélections, se verront éliminés pour la troisième année s'ils sont sélectionnés.

Pour les dames les deux dernières du classement seront de la même manière concernées

## **Calendrier**

### **10 décembre au plus tard**

Envoi à chaque responsable de zone par les Présidents Régionaux le classement régional pêche de bord de mer de l'année..

### **15 janvier :**

- Diffusion par le comité de sélection des dates et lieu des présélections.
- Diffusion par le comité de sélection de la liste des présélectionné(e)s.

Sur le site [ffpmborddemer.com](http://ffpmborddemer.com).

**31 Janvier :**

Date limite des confirmations de participation de la liste des présélectionné(e)s.

**05 février :**

Diffusion par le comité de sélection de la liste complémentaire s'il y a des désistements par rapport à la première liste.

**15 février :**

Clôture de la liste des présélectionnés par le comité de sélection.

Envoi par mail à chaque Président Régional :

- des dossiers d'inscription individuelle
- de la plaquette d'information établie par le Club organisateur précisant les dates – lieux - horaires - frais d'hébergement etc...

**1 Mars (dernier délai) :**

Les dossiers d'inscription individuelle seront à renvoyer conformément aux directives de la plaquette d'information.

Les frais d'hébergement (Hôtellerie et Restauration) ainsi que les frais de déplacement seront à la charge exclusive des différents compétiteurs.

Les chèques seront encaissés 1 mois avant le début du stage.

Durant les 4 jours de compétition, les appâts seront fournis, en même quantité et de même qualité à chacun des concurrents.